

ANNEXE 2

2022

Rapport d'orientations budgétaires

Ville de MARQUISE

Table des matières

1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR L'ANNEE 2021	3
1.1 LE CONTEXTE NATIONAL.....	3
1.1.1 Croissance et inflation.....	3
1.1.2 Mesures de la loi de finances pour 2022 pour les communes	3
• Plan de relance de 100 milliards d'euros (2020-2022)	3
• Enveloppe de la DGF	4
• Dotations	4
• FCTVA.....	4
• Suppression de la taxe d'habitation.....	5
2. BILAN 2021	5
2.1 LES INVESTISSEMENTS	5
2.1.1 Travaux.....	5
2.1.2 Propriété rue de Verdun	7
2.1.3 Propriété rue Nationale	7
2.2 LE FONCTIONNEMENT	7
2.2.1 Vie locale.....	7
2.2.2 Politique de la ville.....	8
2.2.3 Les dépenses courantes.....	8
2.2.4 Personnel	9
2.2.5 Titres sécurisés.....	12
2.2.6 Contribution au SDIS	13
2.3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	13
2.3.1 Compte administratif 2021	13
3. PROJETS 2022.....	15
3.1 Investissements.....	15
3.2 Fonctionnement.....	15
3.2.1 Un soutien renforcé à la jeunesse, l'éducation, le sport, la vie associative et locale	15
3.2.2 Une reprise de l'animation locale.....	18
3.2.3 Un programme culturel riche	18
4. LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2022.....	19
4.1 LES RECETTES.....	19
4.1.1 Dotations	19
4.1.2 Fiscalité	19
4.1.3 Fonds de compensation de la TVA.....	20
4.2 LES DEPENSES	20
4.2.1 Frais d'instruction des documents d'urbanisme	20
4.2.2 Participation aux travaux d'assainissement de la CCT2C.....	21
4.2.3 Reversement à la CCT2C de la taxe d'aménagement.....	21
4.2.4 Frais de Personnel	21
4.2.5 Subventions	21
4.2.6 Politique de la ville 2022.....	21
4.3 LA DETTE	21
5. CONCLUSION.....	22

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal. La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et des dispositions diverses de facilitation de la gestion des collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121 - 8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

La loi NOTRE du 7 Août 2015 a renforcé les obligations de transparence liées au DOB. Les articles D.2312 -3 et D.3312-12 du CGCT, résultant du décret d'application N° 2016-841 du 24 juin 2016, définissent les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le DOB.

Le rapport d'orientations budgétaires comporte :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

Le II de l'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dispose que les collectivités et groupements concernés par l'obligation de la tenue d'un DOB, doivent présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Il est primordial de donner à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies. La pleine transparence dans la gestion des finances de la commune est un engagement auprès de tous ceux qui y contribuent.

Le rapport d'orientations budgétaires constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de la municipalité.

1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR L'ANNEE 2021

1.1 LE CONTEXTE NATIONAL

1.1.1 Croissance et inflation

Croissance

La situation des finances publiques de l'Etat, devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6% en 2021), permettant au déficit public de diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB (passant de -8,4 % en 2021 à -4,8% du PIB en 2022).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 114% du PIB en 2022, contre 115,6% en 2021. Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence liés à la crise sanitaire.

Inflation

Attendue en 2021 à 0.6 % pour 2022, l'inflation devrait accélérer en France au premier semestre, pour atteindre, en juin, de 3 % à 3,5 % en glissement annuel, affirme l'Insee dans son point de conjoncture de début février. En janvier, l'inflation était déjà plus élevée qu'en fin d'année 2021, à 2,9 % au lieu de 2,8 %.

La reprise de l'économie française devrait être moins dynamique que prévue.

Un décrochage en matière de pouvoir d'achat que les collectivités subissent, du fait du regain de l'inflation. Le coût de la hausse du Smic et des mesures en faveur de la catégorie C qui s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2022 sont de bonnes choses pour les agents, mais elles vont avoir un impact budgétaire sur les communes notamment.

1.1.2 Mesures de la loi de finances pour 2022 pour les communes

Le projet de loi de finances 2022 ne marque pas de grands bouleversements. Pour les collectivités, les mesures sont assez succinctes après les bouleversements fiscaux de la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production dans les deux derniers budgets.

- Plan de relance de 100 milliards d'euros (2020-2022)

Il répond à trois défis structurels, sur le long terme, de l'économie française :

1. L'accélération de la transition écologique,
2. L'amélioration de la compétitivité des entreprises,
3. Le renforcement des compétences et le développement de tous les territoires.

Le plan France Relance a également été déployé pour répondre à deux objectifs de court terme:

1. Permettre à la France de retrouver d'ici l'été 2022 son niveau d'activité économique d'avant crise en relançant l'ensemble des secteurs de l'économie
2. Faire baisser le chômage dès 2021, par rapport à l'été 2020.

Près de la moitié du plan de relance a déjà été engagé : un an après sa présentation, à fin aout 2021, 47 Md€ ont déjà été engagés, pour un objectif d'engagements fixé par le Premier ministre de 70 Md€ d'ici la fin de l'année 2021.

- **Enveloppe de la DGF**

L'élaboration du budget primitif 2022 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 26.8 milliards d'euros malgré le contexte économique lié à la crise du COVID 19.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes:

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;

- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;

- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de la fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La loi de Finances a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015).

Pour les deux autres dotations (DSR et DSU), l'augmentation en 2022 sera de 95 milliards d'euros pour chacune.

- **Dotations**

Les dotations d'investissement sont maintenues à leur niveau de 2021 : soit 1,046 milliards pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 907 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dont 337 M€ supplémentaires fléchés sur les contrats de relance et de transition écologique. Et 150 M€ pour la dotation politique de la ville.

- **FCTVA**

Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Md € en 2022.

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques, mais aussi d'une modernisation progressive et significative du travail des agents des préfectures en charge de ce dispositif.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

- **Suppression de la taxe d'habitation**

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022.

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu. À titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'État.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert ;
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation ;
- Pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.

2. BILAN 2021

2.1 LES INVESTISSEMENTS

2.1.1 Travaux

Les travaux réalisés en 2021 ou en cours de réalisation sont les suivants :

➤ Travaux en cours :

- **Rue Edouard Quenu (opération 953) : création d'un réseau d'assainissement séparatif des eaux pluviales.**

La maîtrise d'œuvre a été engagée pour un montant de 11 715 € HT soit 14 058 € TTC (coût estimatif des travaux 213 071.40 € HT). La phase d'étude avant-projet (100 %) et une partie de l'étude de projet (70%) ont fait l'objet d'un mandatement sur 2021 pour 5 496.68 € TTC.

- **Menuiseries (opération 950) : Remplacement de menuiseries extérieures et intérieures au centre Jean d'Ormesson et à l'Espace Arc en Ciel.**

Montant du marché + publication : 112 496.73 € TTC + 864 € TTC soit 113 360.73 € TTC

Mandatement 2021 : 101 364.34 € TTC

Restes à réaliser : 11 996.39 € TTC en 2022.

Subvention obtenue : DETR 2021 : 25 850.25 €. Acompte perçu sur 2021 : 9 649. 75 €.

Une subvention de la CAF d'un montant de 28 565.18 € vient de nous être notifiée.

- **Salle des Sports (opération 947) : Travaux de réhabilitation énergétique de mise en conformité et d'extension de la salle de sport municipale.**

A ce jour, le montant total de l'opération est de 2 044 535.68 € TTC se décomposant comme suit :

- Montant total des travaux révisions comprises : 1 754 406.32 € TTC
 - Mandaté : 1 611 688.35 € TTC dont 216 593.69 € TTC en 2021
- Missions annexes : 290 129.36 € TTC
 - Mandaté : 277 816.56 € TTC dont 76 950.73 € TTC en 2021

Le total des mandatements sur les exercices de 2018 à 2020 a été de 1 595 960.44 € TTC celui de 2021 est de 293 544.42 € TTC. Le solde de l'opération sera réglé sur l'exercice 2022, nous sommes dans l'attente des DGD. Le montant des mandatements n'atteindra pas 2 044 535.68 €, des pénalités (absences, travaux non réalisés) seront appliquées pour certains lots.

Subventions :

- Perçues en 2021 : départements – solde soit 176 431 € (323 569 perçus en 2020) : total 500 000 €
- A percevoir (restes à réaliser) :
 - FDE : rénovation BBC : 70 000 € (totalité)
 - DETR 2019 : 83 065.21 € (83 065.21 € perçus en 2020) : total 166 130.42 €
 - DSIL 2018 : 77 793.24 € (33 339.96 € perçus en 2019) : total 111 133.20 €
 - DSIL 2019 : 21 000 € (9 000 € perçus en 2019) : total 30 000 €

Le montant total des subventions devrait s'élever à 877 263.62 € (hors CEE).

• **Eglise (opération 943) : Restauration de l'Eglise Saint-Martin**

Mandatements réalisés sur 2021 : 18 528 € TTC soit :

- Une assistance à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre : 792 € TTC.
- La publication à la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA) pour le diagnostic et la maîtrise d'œuvre du marché : 864 €
- Travaux de réfection de la toiture de l'église : 16 872 €

Un marché de diagnostic et de maîtrise d'œuvre a été lancé. Il comporte une tranche ferme de diagnostic sanitaire et préconisation des mesures d'urgence, une tranche conditionnelle pour les mesures conservatoires d'urgence, la mise en œuvre et le suivi des travaux, et une tranche conditionnelle pour des travaux de réhabilitation qui seront retenus par le Conseil Municipal

4 offres ont été réceptionnées.

L'architecte retenue est Nathalie T'KINT à Lille pour un montant de 14 400 euros TTC pour la tranche ferme.

➤ Travaux achevés :

• **Square Fayeulle (opération 952) : Aménagement périphérique du Square Fayeulle, y compris la rue de la cité des vieux et la rue du Gaz.**

Coût de l'opération : 314 669.98 TTC

- Missions annexes (maîtrise d'œuvre, relevé topographique, publication) : 27 563.77 € TTC. Les mandatements sur 2021 correspondent au solde de la Maîtrise d'œuvre soit 9 850.69 € TTC
- Travaux : Le montant de base était de 321 270.56 € TTC. Le coût final est de 287 106.21 € mandaté totalement sur l'exercice 2021.

Subvention obtenue : DETR : 52 445 €

• **Projet SEVE (opération 948) : Suppression des éclairages vétustes pour l'environnement.**

La dernière tranche (TC2) a été lancée en 2021.

Montant de la TC2 - 195 394.03 € TTC soit :

- Marché travaux : 183 149.98 € TTC.
- Raccordement Enedis hors marché : 8 223.60 € TTC.
- Maitrise d'œuvre : 4 020.45 € TTC.

Subventions :

- Perçue en 2021 : FDE – 2 741 € - solde audit EP.
- Restante à percevoir : DSIL – 35 216.97 €.
- CEE : montant inconnu à ce jour et incertain

Des travaux divers (hors opérations) ont été réalisés sur l'année 2021 :

- Installation de deux aérothermes à la salle de Judo : 8 618.88 € TTC (subvention perçue : 5 745 €)
- Travaux de voirie :
 - Suite aux inondations : rue de la république 6 816 € et rue Jules Ferry 6 448€
 - Salle de la Patriote : 3 762 € (terrassement et pose d'un drain vertical)
 - Rues des Carrières, Capucines, Dr Schweitzer : 6 894 €
 - Trottoirs de la maison Citoyenne : 4 404.48 €
 - Rues du Moulin et Delacre : 35 244.66 €
- Travaux d'assainissement :
 - Pont Pierret : 7 068 €
 - Hardenthun : 1 344 €

2.1.2 Propriété rue de Verdun

Les travaux de démolition programmés en fin d'année 2019 ont eu lieu début 2020.

L'acte de vente a été signé début février 2022.

Les frais relatifs au rachat de la propriété sont de 546 851.40 €.

Le remboursement à l'EPF sera étalé sur quatre années de 2022 à 2025 afin d'alléger la dette sur l'exercice. Les annuités seront de 136 712.85 €.

2.1.3 Propriété rue Nationale

Lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé la vente par l'EPF au profit de la commune de Marquise de la maison sise 8 rue Nationale et du terrain attenant, cadastrés AC 355 et AC 358 d'une contenance de 1417 m² au prix de 401 165.82€ TTC, la convention entre l'EPF et la commune étant arrivée à son terme.

L'EPF ayant consenti un étalement de la dépense sur 4 exercices, l'annuité 2022 sera de l'ordre

100 291,47 € TTC, les suivantes de l'ordre de 100 291.45 € TTC.

Le devenir de cet ensemble immobilier est inscrit dans l'étude Bourg-Centre engagée en 2021, dans le cadre du dispositif départemental du FARDA (Fonds d'Aménagement et de Développement Agricole)

2.2 LE FONCTIONNEMENT

2.2.1 Vie locale

Le Fonctionnement, c'est tout ce qui touche à la vie locale.

Des accueils de loisirs à la vie associative, en passant par les rendez-vous culturels et festifs, le budget de la ville permet de faire fonctionner tous les services communaux, l'entretien des espaces verts, des stades, des bâtiments et des écoles, les consommations d'énergie, les services périscolaires...

Après une année 2020 bouleversée par la crise sanitaire, une reprise d'activité a été engagée au second trimestre 2021.

2.2.2 Politique de la ville

Après de nombreuses démarches auprès de Pas-de-Calais Habitat, et un combat des habitants de la cité HLM, la réhabilitation thermique des 39 logements de la cité HLM actée par le bailleur, annoncée depuis 2017, programmée pour un début d'opération en décembre 2021, reste toujours incertaine pour 2022, le permis de construire n'ayant toujours pas été déposé par le bailleur. Néanmoins, les élus et le conseil citoyen œuvrent pour améliorer le cadre de vie du quartier qui prend tout doucement un nouveau visage avec la réhabilitation intérieure et le ravalement de la façade de la salle des Castors à proximité de la maison citoyenne, l'installation de jeux pour enfants et d'un terrain de boules, la création d'un parking à proximité de la maison citoyenne, l'installation d'une serre, de bancs et de poubelles dans le quartier.

Les actions 2021 de la politique de la ville ont représenté un coût de 291 730 €. 74 086 € pour la commune, 160 005 € pour le CGET, 21 739 € pour les autres financeurs, 35 900 € de participation des usagers.

2.3.3 Les dépenses courantes

L'électricité

Le projet SEVE (Suppression des Eclairages Vétustes pour l'environnement) entrepris sur trois années, de 2019 à 2021, a engendré une économie sur la facture d'énergie de l'éclairage public de 20 284.05 € soit 41.95 %

ECLAIRAGE PUBLIC			
2018	2019	2020	2021
48 348.04 €	37 767.84 €	36 517.30 €	28 063.99 €

Une attention particulière est portée sur la maîtrise de l'Energie. Les factures de consommation électrique des bâtiments sont également en baisse, de façon moins significative, mais en diminution grâce aux travaux d'isolation en cours, au remplacement des ampoules énergivores, et à l'attention des utilisateurs. Des efforts peuvent encore être consentis, c'est un objectif de la collectivité.

A cet effet, le conseiller en énergie partagée du territoire interviendra prochainement sur la commune pour établir le bilan des consommations et rechercher de nouvelles pistes d'économie.

La téléphonie

La collectivité a changé de prestataire de téléphonie au 1^{er} janvier 2020 suite à une mise en concurrence en 2019.

La dépense de l'ordre de 25 098.83 € en 2019 est passée à 11 448.08 € en 2021 : une économie de 13 640.75 € soit 54.39 %

L'eau

Pour ce qui concerne la facture d'eau, elle est passée de 23 000 euros en 2020 à 44 000 euros !

La hausse des taxes, le nettoyage quotidien par le lavage des sols des salles de classe et des locaux publics depuis la crise sanitaire, les fuites occasionnelles, sont venues alourdir la facture.

Un suivi régulier des consommations va être mis en place afin de réduire cette dépense beaucoup trop conséquente pour la commune.

Les frais d'affranchissement postal

Les frais d'envoi postaux devront également être réduits par l'envoi plus fréquent de courriers électroniques, afin de réduire la facture globale qui s'élève à 8 710 € en 2021.

Les assurances

Malgré une remise en concurrence pour un nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2021, les contrats d'assurances de la collectivité sont en hausse de 8.97 % en 2021, après avoir accusé une augmentation de 57.16 % en 2020. Un avenant a été passé en 2021 pour l'exercice 2022 en matière de garantie statutaire du personnel, qui entraînera une nouvelle hausse conséquente en 2022.

Les frais de carburant

Ils ont augmenté par rapport à l'exercice précédent de 4177€, passant de 10817 € à 14994€. Compte-tenu de la flambée des cours du pétrole, il ne sera pas possible de faire des économies et la facture risque de coûter cher à la collectivité.

Une réflexion doit s'engager vers l'acquisition de véhicules électriques, moins polluants donc plus respectueux de l'environnement et moins coûteux à l'usage.

D'une façon générale, l'augmentation des matières premières dans tous les secteurs d'activité aura une répercussion sur les dépenses de fonctionnement. L'ensemble des acteurs de la collectivité doivent en être conscients et gérer de façon rigoureuse leur budget.

2.2.4 Personnel

L'année 2021 a été marquée par **l'optimisation de la masse salariale** en ne remplaçant pas automatiquement les départs en retraites, et recrutant 2 PEC (Parcours Emploi Compétences) pour renforcer les équipes, ce qui permet de transmettre un savoir-faire, d'aider des agents à se professionnaliser tout en répondant à des besoins internes, et de bénéficier d'un financement de l'Etat.

3 agents ont été titularisés : un adjoint technique aux espaces verts, un rédacteur en comptabilité et un technicien au service technique.

2 agents ont été stagiaires : 1 sur le grade d'adjoint technique et 1 sur le grade d'adjoint d'animation.

8 agents ont obtenu un avancement de grade : 2 aux espaces verts, 2 en médiathèque, 2 en entretien, 2 au service technique dans les écoles maternelles.

5 agents ont accédé au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe par examen professionnel, et ont été nommés au 1^{er} mai 2021, la collectivité incitant régulièrement les agents à être acteur de leur carrière.

Il a eu 5 départs à la retraite, 1 départ volontaire pour mutation, et l'arrivée d'un nouveau Directeur des services techniques.

Au 31 décembre 2021, les effectifs étaient les suivants :

52 titulaires dont 3 à temps partiel

2 stagiaires

1 CDI : service entretien des locaux

3 PEC : service communication - secrétariat des services techniques / service des espaces verts / service d'entretien des locaux

1 Adulte relais médiateur social et santé, assurant un lien social de proximité par sa présence et visant à faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes,

29 contractuels : 3 au service entretien des locaux – 1 aux écoles - 19 au service jeunesse, sports et vie locale, dont un conseiller numérique - 1 aux services techniques - 6 à l'école de musique.

Un chef de projet Petites Villes de Demain a été recruté courant a la date du 7 mars 2022. Le poste est éligible pour la commune à un financement à hauteur de 45 000 € maximum dans la limite de 75% du coût annuel du poste par la Banque des territoires et l'ANCT.

L'augmentation du point d'indice a été gelée et le restera pour l'année 2022.

Le **SMIC horaire** est passé de 10.15 à 10.25 au 1^{er} janvier 2021 puis à 10.48 au 1^{er} octobre 2021, ce qui a déclenché deux **reclassements indiciaires** aux mêmes dates pour les fonctionnaires de catégorie C et contractuels de droit public, ce qui a impacté la masse salariale.

L'indemnité précarité de 2021 représente un montant de 305.93 €.

Les **visites médicales** du personnel communal se poursuivent. 20 agents en ont bénéficié en 2021 pour un coût de : 2 640 €

Le **passage aux 1 607 h** au 1^{er} janvier 2022 a engendré des négociations sociales, et notamment l'augmentation du montant des **chèques déjeuners**, passant d'une valeur faciale de 2.5 € à 4 €. Cette augmentation permettra d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles.

La part salariale annuelle de 2021 a été de 19 100 € et sera de 30 560 €, à situation équivalente, pour l'année 2022, soit une augmentation de 11 460 €.

Pour ce qui concerne la journée de solidarité, elle sera effectuée par chaque agent par la comptabilisation de 7 heures supplémentaires effectuées en cours d'année.

Les **Primes IFSE** ont été revues au 1^{er} janvier 2022, pour compenser la perte de jours de congés (ancienneté, journée du Maire...). En effet, l'ancienneté représentant l'acquisition d'expérience et d'expertise, une journée de salaire annuel supplémentaire sera rémunérée pour 10 ans de services publics, soit un cout général de 3 629 € pour l'année 2022.

8 agents ayant recours à des modes de transport durables (vélo, covoiturage) au moins 100 jours en 2021 ont bénéficié d'un **forfait mobilités durables** de 200€ payés sur janvier 2022, soit un coût total de 1 600 €. Cela permet d'encourager les agents à recourir davantage aux modes de transports durables pour les trajets domicile-travail.

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) de 2021 fixe les grands principes concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la PSC de leurs agents titulaires ou non titulaires, et notamment l'obligation de prise en charge sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret d'une partie du coût de la PSC :

- Au plus tard le 1/1/25 : **au moins 20 %** de prise en charge en matière de **prévoyance** des garanties de protection sociale complémentaire liées aux risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès,

- Au plus tard le 1/1/26 : **au moins 50 %** de prise en charge des frais en matière de **santé** occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

La collectivité est bien positionnée mais devra néanmoins réajuster à minima sa participation, ou plus selon les accords collectifs, lorsque le décret paraîtra officiellement. Si la collectivité augmente sa participation prévoyance, à 7 € et sa participation santé à 15 €, comme envisagé dans le projet de décret, elle devra supporter un coût annuel supplémentaire de 1 620 €.

Les charges de personnel ont représenté 59.55 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement en 2021, mais compte-tenu du remboursement de l'Agence de Service et de Paiement au titre de la participation de l'Etat pour les emplois aidés et du remboursement des arrêts de travail par l'assurance statutaire, ces charges représentent une dépense de 57.70 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

La diminution du % de la masse salariale Brute s'explique par l'augmentation des dépenses de fonctionnement. En effet, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire avait

réduit l'activité des services de la collectivité et donc corollairement le coût des dépenses de fonctionnement.

La masse salariale brute a baissé en 2021 pour la deuxième année consécutive. Cette diminution s'explique par le départ en retraite de 5 agents titulaires.

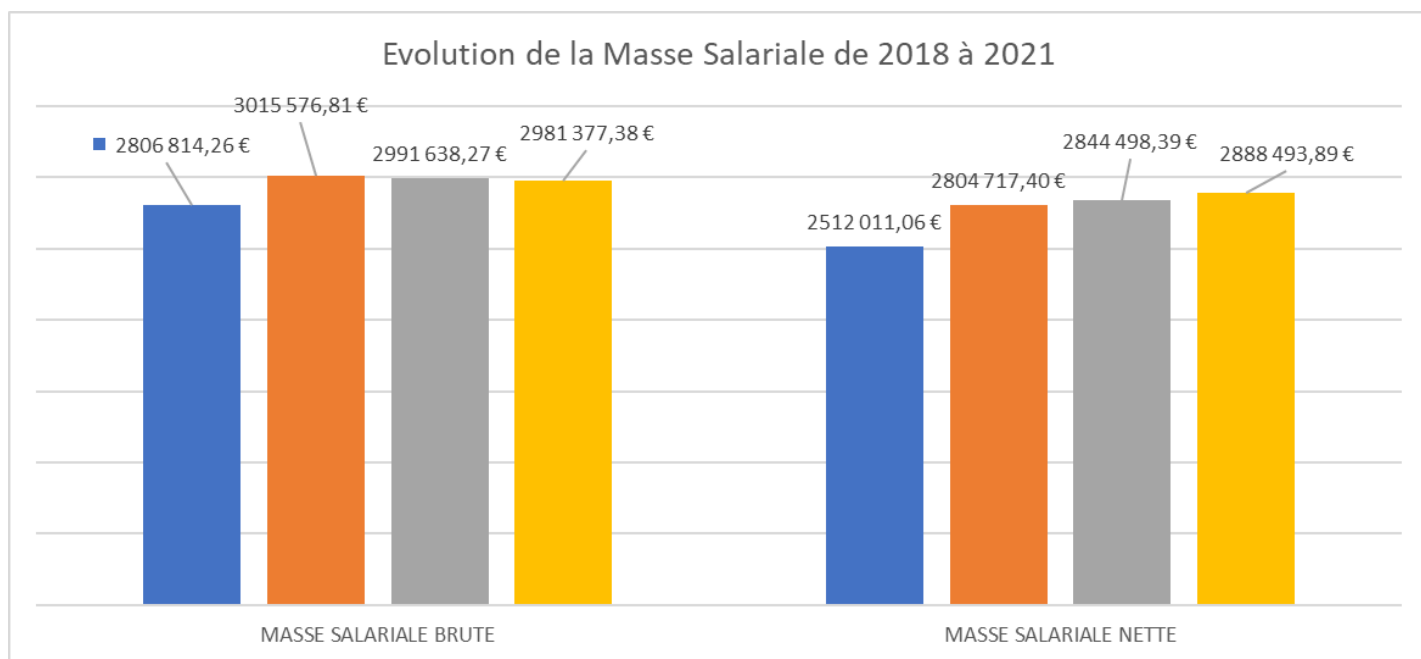
Il convient de noter que l'assurance du personnel sera impactée en 2022 suite à l'augmentation des taux de cotisations (8.29 % à 9.10 %). En prenant les bases de cotisations de 2021, l'augmentation serait de 9 675 €.

Le % de la masse salariale nette augmente quant à lui du fait :

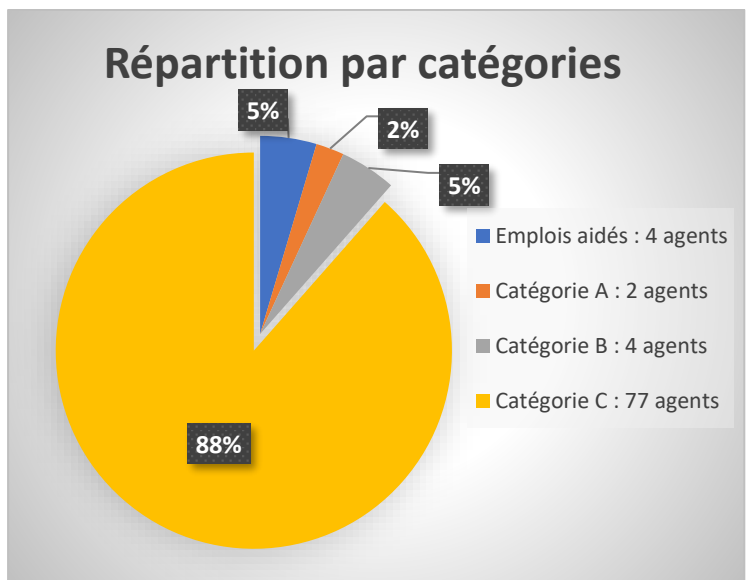
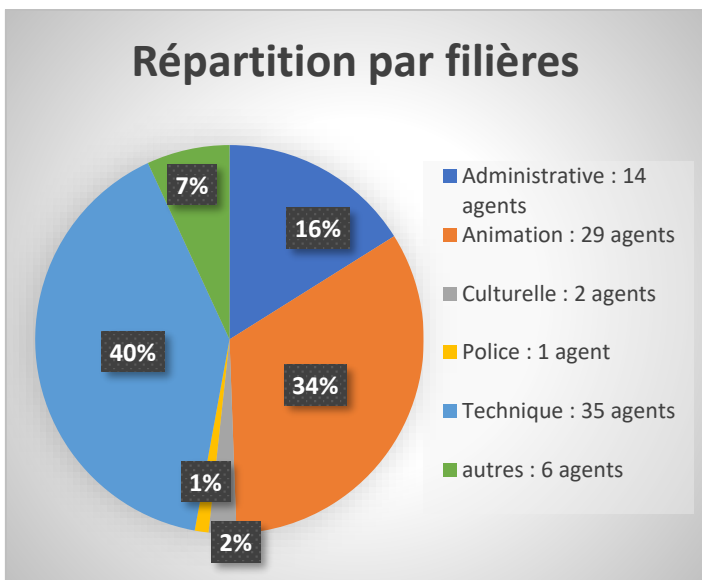
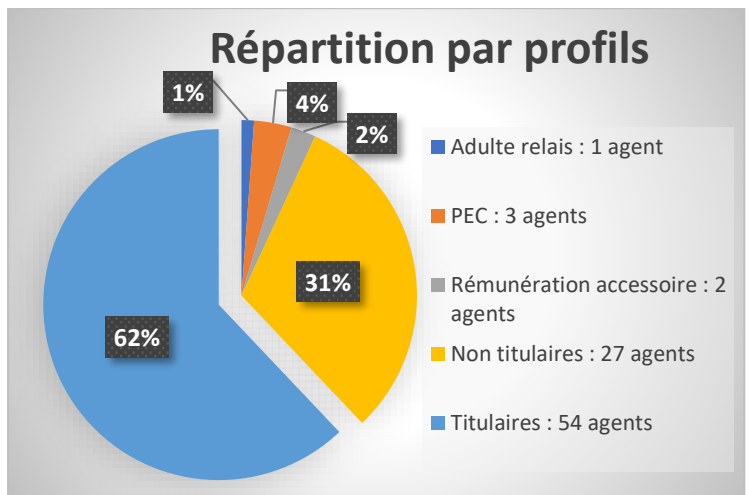
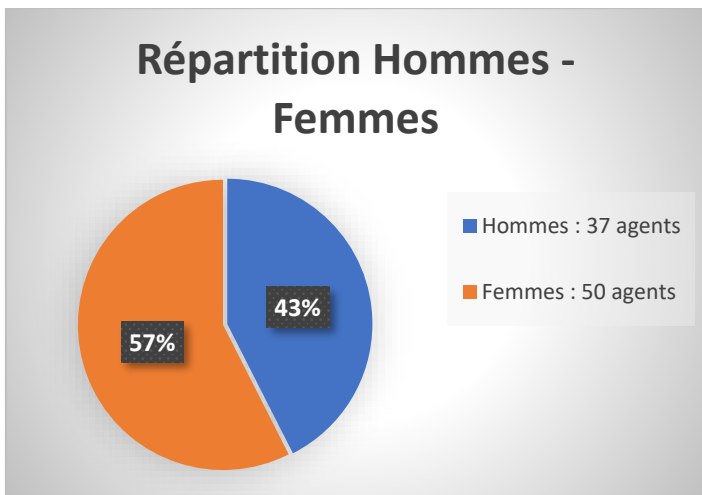
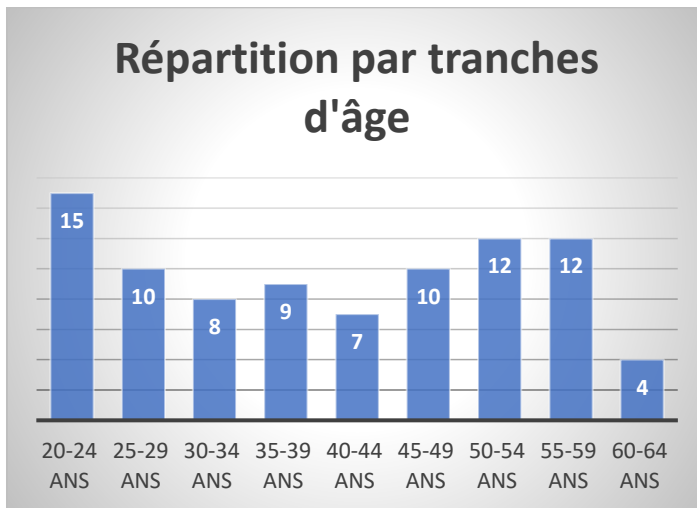
- D'une diminution conséquente du remboursement des salaires des emplois aidés par l'ASP
- D'une diminution du remboursement de l'assurance statutaire (Sofaxis) :
 - Reprise d'un agent suite à un accident de travail
 - Mise à la retraite pour invalidité d'un agent

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

	REALISE 2018	REALISE 2019	evolution 2018/2019	REALISE 2020	evolution 2019/2020	REALISE 2021	evolution 2020/2021
SALAIRES ET CHARGES	2 682 233,62 €	2 899 449,83 €	8,10%	2 828 474,83 €	-2,45%	2 824 773,84 €	-0,13%
ASSURANCE PERSONNEL	63 157,58 €	60 714,08 €	-3,87%	103 410,03 €	70,32%	100 393,63 €	-2,92%
CHEQUES DEJEUNERS	36 221,41 €	36 021,41 €	-0,55%	40 121,41 €	11,38%	32 921,41 €	-17,95%
CNAS	17 066,25 €	16 187,00 €	-5,15%	16 854,00 €	4,12%	17 914,00 €	6,29%
FIPH (handicap)	7 808,00 €	2 405,38 €	-69,19%	0,00 €	-100,00%	2 305,00 €	100,00%
VISITE MEDICALE	327,40 €	799,11 €	144,08%	2 778,00 €	247,64%	3 069,50 €	10,49%
MASSE SALARIALE BRUTE	2 806 814,26 €	3 015 576,81 €	7,44%	2 991 638,27 €	-0,79%	2 981 377,38 €	-0,34%
REMBOURSEMENT ASP	189 379,07 €	98 350,46 €	-48,07%	22 485,79 €	-77,14%	16 010,80 €	-28,80%
REMBOURSEMENT SOFAXIS / SFP	90 188,13 €	99 296,95 €	10,10%	110 135,09 €	10,91%	60 948,69 €	-44,66%
REMBOURSEMENT SFT	15 236,00 €	13 212,00 €	-13,28%	14 519,00 €	9,89%	15 924,00 €	9,68%
REMBOURSEMENT FIPHFP	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	1 290,00 €	100,00%
MASSE SALARIALE NETTE	2 512 011,06 €	2 804 717,40 €	11,65%	2 844 498,39 €	1,42%	2 888 493,89 €	1,55%



La répartition des agents de la commune peut être présentée de différentes façons. A ce jour la moyenne d'âge des agents tous profils confondus est de 40 ans.



2.2.5 Titres sécurisés

La dotation 2021 a été identique à celle de 2020 soit : 12 130 €.

Pour rappel, la dotation forfaitaire est de 8 580 € par an et par station et une majoration de 3 550 € est attribuée aux communes pour chaque station ayant enregistré plus de 1875 titres.

La commune de Marquise a enregistré en 2021 : 2 606 CNI contre 1 650 en 2020 et 894 passeports contre 468 en 2020, soit 3 500 titres sécurisés contre 2 118 en 2020, ce qui représente une augmentation de 65.25 %.

Une augmentation qui s'explique par une reprise importante des demandes au troisième trimestre 2021 après une période plus creuse en début d'année.

Avec la levée des restrictions et des freins aux déplacements et voyages, mais aussi à la reprise à terme des examens en présentiel, le retour à la normale pourrait voir s'ajouter le rattrapage des demandes non effectuées en 2020 et 2021 du fait du COVID.

Une affluence, pouvant provoquer une saturation du service est redoutée, aussi une attention particulière sera portée à la qualité du service rendu à la population, par l'adaptation des horaires d'ouverture du service si cela devenait nécessaire, comme recommandé par les services de la préfecture.

2.2.6 Contribution au SDIS

La contribution au SDIS est passée de 142 596.90 € à 142 464.00 € soit une diminution de 0.09 %.

La contribution de 2022 devrait être de 144 881.04 € soit une augmentation de 1.70 %.

2.3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

2.3.1 Compte administratif 2021

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement		5 284 454.17	5 652 927.76
Investissement		1 586 312.40	1 569 546.10
Report N-1	Fonctionnement	0,00	926 070.49
	Investissement	0,00	163 955.02
Total		6 870 766.57	8 312 499.37
Reste à réaliser	Investissement	189 568.68	312 925.67
Résultat cumulé	Fonctionnement	5 284 454.17	6 578 998.25
	Investissement	1 775 881.08	2 046 426.79
TOTAL		7 060 335.25	8 625 425.04
Excédent global			1 565 089.79

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation par rapport à 2020 de 379 569.65 € qui s'explique :

Par une reprise de l'activité, l'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire, ce qui avait engendré une baisse de l'activité des services. Concernant les dépenses réelles, seules les charges à caractères générales ont significativement augmenté + 350 529 €. Cette augmentation se traduit principalement par :

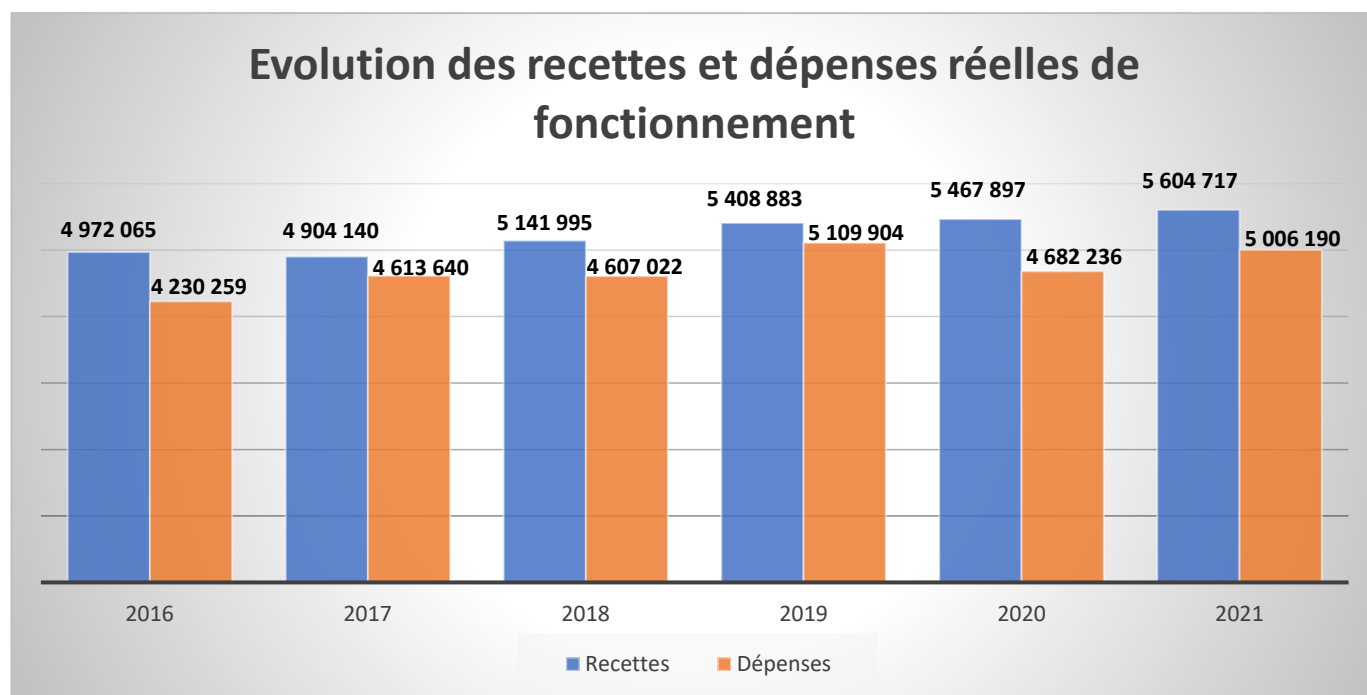
- La reprise des centres de loisirs : + 123 601 € pour les prestations de services.
- L'eau : + 20 969 € : augmentation de la consommation (nettoyage des bâtiments suite aux protocoles sanitaires) mais également augmentation de la part communautaire.
- Contrats prestations de services : + 30 495 € : colonies de vacances
- Les chantiers écoles effectués par le biais de Rivages propres : + 93 975 € mais pour lesquels nous avons obtenu des subventions.
- Les transports des centres de loisirs : + 25 351 €
- Reprise des manifestations : + 14 262 €
- Mission d'étude sur le bourg centre : + 27 357 €

Les autres chapitres de dépenses réelles sont en diminution : - 26 574 €

- Charges de personnel : - 10 261 €
- Autres charges de gestion courante : - 518 €
- Charges financières : - 9 123 €
- Charges exceptionnelles : - 6 672 €

Mais également par l'augmentation des dépenses d'ordre : + 55 615 € :

- Ecritures liées aux cessions : + 37 400 €
- Dotations aux amortissements : + 18 215 €



On observe une augmentation des recettes réelles (+ 136 820 €) mais également des dépenses (+ 323 954 €). Comme souligné précédemment la crise sanitaire a impacté le budget de l'année passée suite à une activité réduite des services. Les services ayant repris une activité « normale » les dépenses ont donc repris à la hausse.

Les dépenses sont en augmentation sur la période de 6.92 % alors que les recettes augmentent moins significativement soit 2.50 %.

3. PROJETS 2022

3.1 Investissements

Les principaux investissements envisagés, sont les suivants :

- Menuiseries de la Mairie et de la poste
- Menuiseries du Centre D'Ormesson achèvement
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise
- Rachat des propriétés rue de Verdun et rue Nationale pour un quart – convention avec l'EPF
- Travaux paysager au Parc Hulleu
- Etude pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école des carrières
- Assainissement des eaux pluviales et usées rue Edouard Quenu
- Une partie de la défense incendie
- Travaux sur la toiture de l'espace Arc en Ciel et atelier N° 2
- Divers travaux de voirie

Nous souhaitons continuer à améliorer la qualité des services publics pour les habitants, à promouvoir le vivre ensemble au travers d'actions concrètes, à poursuivre le programme de rénovation des bâtiments publics, à améliorer l'environnement et le cadre de vie, à améliorer la sécurité des enfants et des habitants, même dans un contexte particulièrement difficile.

La poursuite des investissements pour faire de Marquise une ville attractive est donc souhaitée. Des priorités sont à définir pour les travaux d'investissement. Ceux-ci doivent s'inscrire prioritairement dans la sécurisation des espaces publics bâtis et non bâtis, l'amélioration du cadre de vie des habitants, le développement des services à la population dans les domaines éducatifs et culturels.

La recherche de partenaires pouvant soutenir ces projets est primordiale pour mener à bien l'ensemble de ces projets.

A ce titre, les élus ont décidé de s'inscrire dans une démarche de développement et de renforcement du Bourg-centre, en lançant une étude de définition stratégique et de programmation en termes de développement urbain, de rénovation du patrimoine bâti et routier, d'aménagement des espaces publics et d'équipements au sein des différents quartiers.

L'arrivée de nouvelles constructions engendre une augmentation de la population et de nouveaux besoins en termes de commerces et de services, mais aussi de loisirs sportifs, culturels, éducatifs et artistique.

Les élus souhaitent pouvoir mettre en œuvre une réelle stratégie d'aménagements et d'équipements basée sur une étude pluridisciplinaire qui permettra d'établir un véritable programme pluriannuel d'actions prenant en compte les volets, social, urbain, en termes de mobilités inclusives et actives, cadre de vie, ainsi que la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel, environnemental et culturel.

L'enjeu principal réside dans la mise en cohérence d'une identité globale de la ville, d'une observation à l'échelle pertinente du territoire, permettant d'apporter une réflexion complète et maîtrisée, vers un développement urbain de qualité, attentif aux besoins des habitants.

3.2 Fonctionnement

3.2.1 Un soutien renforcé à la jeunesse, l'éducation, le sport, la vie associative et locale

La ville confirme en 2022 sa politique de soutien en faveur de la jeunesse, de l'éducation, du sport, de la politique de la ville dans son ensemble et de la vie associative. La construction d'habitations et l'accueil de nouvelles familles confortent la ville de Marquise

dans son travail en faveur de la jeunesse et de la famille. Au quotidien, il est indispensable d'accompagner les enfants et les parents et de renforcer l'équipe d'animation en fonction du nombre d'enfants accueillis. L'élaboration de la CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF à l'échelle de l'EPCI conforte les moyens mis à disposition et renforce la cohérence des actions menées sur la commune.

Education Jeunesse

Ces orientations se concrétisent cette année par la poursuite et le renforcement des actions d'animations dans le cadre des vacances scolaires et de l'extrascolaire à destination des 3/16 ans :

- La ville poursuivra son travail en faveur de l'inclusion des enfants dès leurs 3 ans avec les services petite enfance de la CCT2C en favorisant une transition vers les activités et les accueils municipaux.
- Les **accueils de loisirs extra ou périscolaires** permettent aux familles de trouver des solutions d'accueil de qualité pour leurs enfants sur l'ensemble des temps libérés en dehors de l'école, et représentent un atout pour l'organisation de la vie familiale et professionnelle.
- Les travaux de rénovation seront poursuivis sur l'espace Arc en Ciel afin d'améliorer les conditions d'accueil et renforcer la sécurité. Ces travaux seront réalisés en partie par l'association Rivages Propres, structure d'insertion professionnelle, en collaboration avec les services techniques de la ville.
- La mise en place du « **plan mercredi** » contribuera à apporter une qualité pédagogique et éducative supplémentaire aux activités proposées.
- Les activités périscolaires continueront à favoriser les découvertes et les apprentissages de façon ludique.
- L'accompagnement sur **l'aide aux devoirs** sera renforcé et permettra l'accueil de jeunes en mission de service civique afin de faire bénéficier les enfants d'un accompagnement personnalisé contribuant à leur réussite. Les missions services civiques sont également un moyen pour de jeunes étudiants de s'accomplir dans une mission d'intérêt général et de bénéficier d'une indemnité d'Etat les aidant dans leur quotidien.
- **Les séjours de vacances** continueront d'être proposés à destination des 8-16 ans et la ville préparera l'évolution du contrat colonie avec la CAF (nombre de places – nombre de séjours) prenant en compte l'arrivée des nouvelles familles, ceci afin de satisfaire l'offre de loisirs. Les séjours de vacances participent à la continuité éducative et permettent à tous les enfants qui en bénéficient, qu'ils connaissent ou pas une situation de handicap, d'intégrer des compétences tout en vivant un temps de vie collective « extra-ordinaire », par rapport à ce qu'ils vivent au quotidien, dans leur famille, à l'école ou en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Ils offrent également un espace d'engagement et d'apprentissages aux jeunes qui encadrent les séjours sur un temps court. Le séjour de vacances permet aux enfants d'apprendre à vivre ensemble, à favoriser l'ouverture culturelle, à partager, à découvrir.

Les Adolescents

- **L'accueil des adolescents** est également renforcé et primordial pour permettre aux jeunes de bénéficier d'activités en adéquation avec leurs aspirations. Le travail partenarial avec les collèges de la ville sera poursuivi pour assurer une transition entre les temps scolaires et les temps de loisirs. Le travail entrepris permet de créer du lien entre les jeunes, les familles, le temps scolaire, le temps de loisirs et la ville.
- La labellisation des actions avec « **citoyen, aujourd'hui** » favorisera les rencontres et les échanges entre les adolescents de plusieurs territoires. Ils seront de véritables atouts pour permettre aux adolescents de se construire et d'être force de propositions au sein de la ville.

- **Les séjours en gîte** seront privilégiés sur les temps de vacances pour favoriser la vie collective et responsabiliser les jeunes.
- **Les chantiers jeunes et nature** mis en place seront également privilégiés pour permettre aux adolescents de s'investir dans un projet collectif, épanouissant et de vivre une aventure humaine renforçant les valeurs de partage et de coopération.
- La ville poursuit son action en faveur des jeunes de 16 ans avec le **pass'anim** et finance en lien avec la CAF la première partie de la formation **BAFA**.
- L'ensemble des actions sur l'accompagnement des jeunes dès leurs 16 ans dans leurs premiers pas vers l'emploi est conforté. Les activités du **Point Information Jeunesse** leur permettent de bénéficier d'aides pour le permis, la mobilité, l'emploi saisonnier, le BAFA, le logement.

Le sport et la vie associative

- **Des stages de sports** à destination des 3/17 ans seront programmés sur l'ensemble des vacances scolaires favorisant la découverte de sport ou permettant aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un sport leur correspondant.
- **Les associations sportives locales** sont sollicitées pour participer à différents stages. Différents événements seront programmés tout au long de l'année : parcours du cœur, soirées thématiques, soirées familles ... La labélisation obtenue par la ville avec « Terre des Jeux 2024 » et la contractualisation avec « Club Olympe » sont des atouts supplémentaires pour la politique sportive menée par la ville et permettront d'élargir les actions sportives.
- **L'accueil de nouvelles activités sportives** sur la ville est privilégié pour permettre la pratique sportive au plus grand nombre d'habitants.
- **Les ateliers sportifs hebdomadaires** seront maintenus et des activités nouvelles seront proposées en septembre.
- La ville est innovante dans la pratique sportive en lien avec le numérique, offrant des équipements de nouvelles générations dont l'utilisation sera optimisée sur l'année.
- Grâce au partenariat avec le **PIVA** (Point D'information à la Vie Associative), les associations sportives bénéficient d'un accompagnement gratuit et de formations pluridisciplinaires pour leurs bénévoles.
- Les équipements sportifs poursuivront leur rénovation et leur amélioration.
- **La salle des sports municipale rénovée** est un véritable atout pour la pratique sportive et permet à plusieurs associations de bénéficier d'un équipement de qualité, confortable et sécurisé.
- **Le forum des sports** sera reconduit et sera une vitrine incontournable de la richesse du tissu associatif local.

Développement de la vie locale – Politique de la Ville.

Le contrat de ville sera évalué en 2022 afin de déterminer une nouvelle contractualisation et de nouveaux objectifs. La ville confortera ses actions en faveur du quartier du mieux-être et développera les projets validés par le comité des financeurs.

La maison citoyenne permet de développer des permanences à destination des habitants : logement, droits des familles, diabétiques, AMIE, mobilité ...

- Des projets santé seront mis en place sur l'année.
- L'accompagnement du conseil citoyen sera poursuivi, favorisant ainsi un travail collaboratif.
- La ville disposant d'une contractualisation sur le dispositif **France Numérique** contribue à favoriser l'inclusion numérique et à lutter contre l'illectronisme. L'accueil individualisé proposé par la ville est un véritable atout pour mener à bien ce projet. Un travail partenarial est réalisé avec mon assistant numérique, le pôle emploi et la ville.

- Les activités familles, adultes menées dans le cadre de la politique de la ville sont confortées, favorisent le lien entre les habitants, impliquent les familles dans la vie communale et contribuent à lutter contre la sédentarité liée à la crise sanitaire. Pour plusieurs actions, la ville s'appuie sur son partenariat avec le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (**REAAP**) qui permet la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités

La ville par ses actions menées en faveur de la jeunesse, de la famille, du sport et de la vie locale s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels et associatifs importants permettant une complémentarité sur les projets proposés, renforçant une stratégie de développement, de l'innovation en faveur des publics accueillis.

3.2.2 Une reprise de l'animation locale

L'intérêt pour une collectivité d'organiser des manifestations festives se trouve dans la volonté de rassembler les citoyens, de les divertir, de susciter l'enthousiasme du public et remplit de nombreux objectifs tels :

- Travailler avec de nombreux partenaires, impliquer et mobiliser les différents acteurs, associations, commerçants, entreprises,
- Valoriser le patrimoine et l'histoire locale par le maintien des traditions
- Assurer le rayonnement de la commune,
- Permettre les rencontres, les échanges, le dialogue, la convivialité qui nous ont tant manqués depuis ces deux dernières années.

Ainsi, les brocantes, foires, fêtes de la musique, concerts et fêtes traditionnelles sont programmées sur l'année 2022

3.2.3 Un programme culturel riche

Après deux années contraignantes, qui ont restreint considérablement le calendrier culturel annuel, l'année 2022 s'annonce prolifique. En effet, de nombreuses expositions photos et de peinture, salons de l'artisanat local, semaines théâtrales, fêtes du livre, visites du jardin de simples, journées du patrimoine, accueil d'un festival de musique classique sont au programme, sans oublier les activités de la médiathèque municipale : heures du conte, ateliers bricolage, et lecture pour les bébés.

Des partenariats avec les associations locales, l'intercommunalité ou des structures départementales permettent également de diversifier l'offre culturelle et de ce fait de l'enrichir.

De plus, les ponts ont été créés entre associations, médiathèque municipale, école de musique, afin de mutualiser les savoir-faire et d'aller au plus près des habitants et de leurs attentes.

L'expérience des deux années passées a obligé la commune à repenser le rôle de la culture au sein de nos territoires. Ce temps suspendu a été l'occasion de d'évaluer, d'inventer, de créer du lien entre les Marquisiens et les services municipaux. Il s'est avéré que la culture est un maillon essentiel qui, outre le loisir, le divertissement, permet l'apprentissage et surtout le partage d'expériences avec d'autres. L'engouement exceptionnel du public pour les actions culturelles de la fin 2021 en est la preuve. Aussi, il apparaît important pour la commune de mener une politique active en faveur du développement culturel, source de rassemblement, de partage, mais aussi, d'expression, de créativité et de connaissances.

4. LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2022

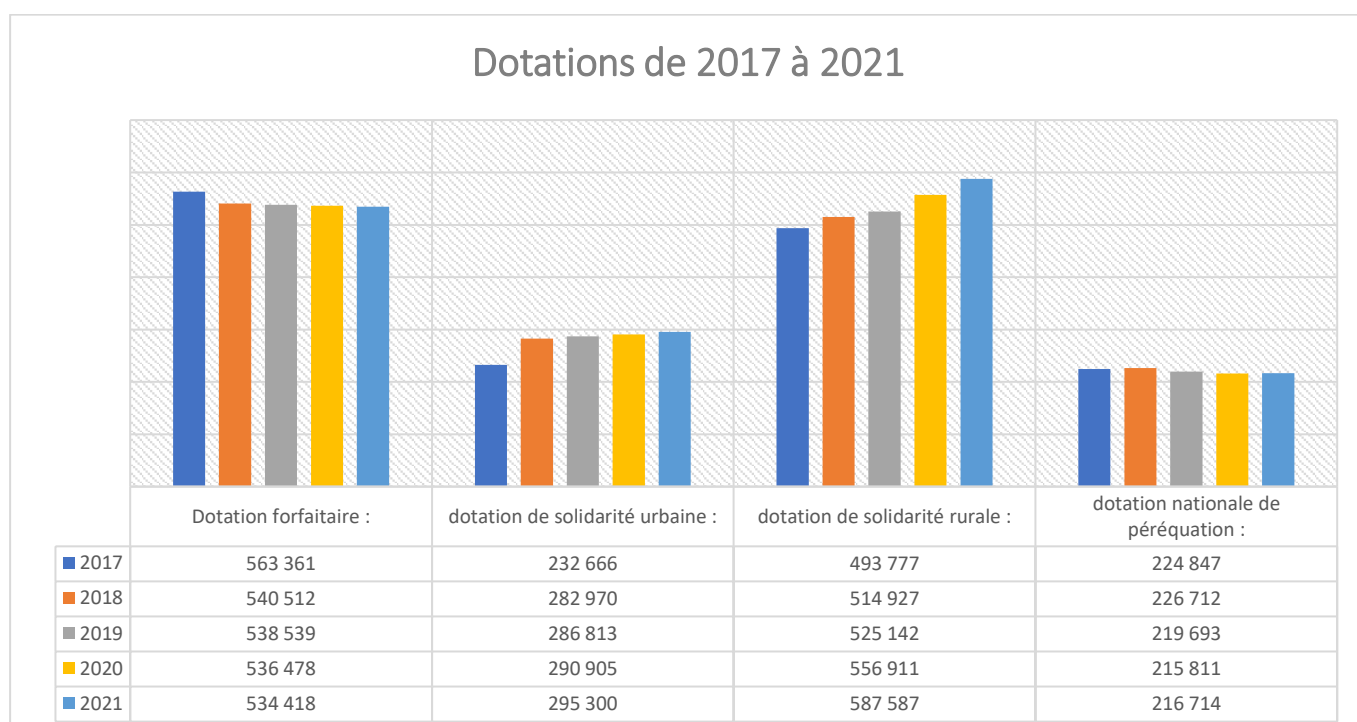
4.1 LES RECETTES

4.1.1 Dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation de solidarité rurale, de la dotation nationale de péréquation ne devrait pas connaître de diminution. Et pour cause, la loi de finances 2022 évoque l'augmentation de l'enveloppe de la DSR et DSU ce qui pourrait amener la commune à percevoir une enveloppe de dotations supérieure à celle perçue en 2021 de 1 634 000 €

Evolution des dotations de l'Etat

	2017	2018	variation 2017/2018	2019	variation 2018/2019	2020	variation 2019/2020	2021	variation 2020/2021
Dotation forfaitaire :	563 361	540 512	-4,06%	538 539	-0,37%	536 478	-0,38%	534 418	-0,38%
dotation de solidarité urbaine :	232 666	282 970	21,62%	286 813	1,36%	290 905	1,43%	295 300	1,51%
dotation de solidarité rurale :	493 777	514 927	4,28%	525 142	1,98%	556 911	6,05%	587 587	5,51%
dotation nationale de péréquation :	224 847	226 712	0,83%	219 693	-3,10%	215 811	-1,77%	216 714	0,42%
TOTAL	1 514 651	1 565 121	3,33%	1 570 187	0,32%	1 600 105	1,91%	1 634 019	2,12%



4.1.2 Fiscalité

Suite à la réforme de la fiscalité, le taux de la taxe d'habitation n'est plus à voter depuis le budget 2021.

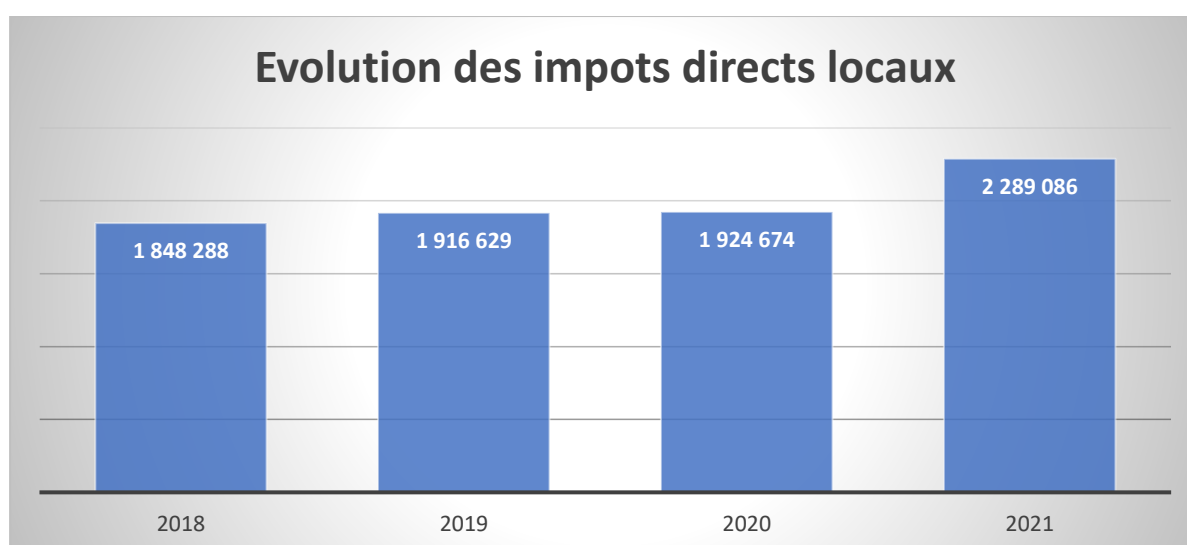
La collectivité a souhaité augmenter dès la mise en place de cette réforme soit en 2021 sa fiscalité en augmentant le taux de la part communale du foncier bâti 2021, passant de 14.87 % à 20.82 %. Les autres taux en vigueur sur le foncier non bâti et la CFE n'ont subi aucun changement.

Afin de ne pas impacter les communes de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales a été mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les communes perçoivent à ce jour une compensation intégrale par le versement à leur profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties
Le taux du foncier bâti global (dont taux départemental) passe donc de 37.13 à 43.08 soit une augmentation finale de 16.02 %.

Taxes	2020		2021	
	Taux communal	+ taux départemental (22.26)	Taux communal	+ taux départemental (22.26)
Foncier bâti	14,87	37.13	20.82	43.08
Foncier non bâti	42,15		42,15	
C.F.E.	22,03		22,03	

Les impôts directs locaux ont représenté en 2021 une ressource de 1 980 970.00
Les impôts directs locaux ont augmenté de 348 091 € soit de 21.32%
Il n'est pas envisagé d'augmentation en 2022.



4.1.3 Fonds de compensation de la TVA

A compter de l'année 2022 la gestion du FCTVA se fait par automatisation basée sur une assiette de comptes éligibles pour les bénéficiaires qui reçoivent le FCTVA l'année suivant la réalisation des dépenses, ce qui est le cas de la Ville de Marquise.

Le montant du FCTVA 2022 pour la part d'investissement pourrait s'élever à 194 938 €.

4.2 LES DEPENSES

4.2.1 Frais d'instruction des documents d'urbanisme

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est géré par la CCT2C depuis le 1^{er} juin 2015, en lieu et place des services de la DDTM. Ce service est venu impacter notre budget comme suit :

Année	Coût du service
2016	20 053.96 €
2017	23 311.15 €
2018	19 468.57 €
2019	22 792.20 €
2020	23 147.19 €
2021	21 924.01 €

4.2.2 Participation aux travaux d'assainissement de la CCT2C

Le Fonds de concours communal à destination de la CCT2C à hauteur de 30 % des travaux réalisés est estimé pour Marquise en 2022 à environ 50 000 €

4.2.3 Reversement à la CCT2C de la taxe d'aménagement

Elle s'est élevée pour 2021 à 96 721.61 € (entreprises s'étant installées sur la Zone d'activité des 2 Caps). Pour l'année 2022 le reversement sera de 80 152.07 €

4.2.4 Frais de Personnel

Avec le recrutement d'un chargé de Mission Petites ville de Demain, poste de catégorie A, l'augmentation de l'assurance statutaire du personnel, le recrutement du personnel nécessaire à la prise en charge des effectifs toujours plus nombreux aux activités extrascolaires, l'évolution des carrières des personnels, l'augmentation de la masse salariale sera inévitable en 2022.

La recherche de l'optimisation du fonctionnement des services par des mouvements ou restructurations internes sera activement recherché.

4.2.5 Subventions

Le mouvement associatif a pu reprendre timidement ses activités en 2021. L'année 2022 devrait permettre à toutes les associations de retrouver une activité normale. Les demandes de subventions déposées en mairie en témoignent. Elles seront plus nombreuses que l'an passé, certaines associations n'ayant pas connu d'activité ou très peu. Pour autant, le budget affecté aux subventions devra être contenu dans la perspective de ne pas augmenter le budget global de fonctionnement, malgré une inflation annoncée de 3 à 3.5 %, au niveau national.

Elles seront toutes examinées avec attention et seront votées lors de la séance du vote du budget en avril prochain.

4.2.6 Politique de la ville 2022

La programmation 2022 des actions de la politique de la ville, validée par le comité des financeurs est la suivante :

Porteurs	Montant de la programmation	Participation de L'ETAT	CAF	Autres financements	COMMUNE
Commune	190 125 €	86 800 €	14 000 €	36 100 €	50 225 €
Autres porteurs (3)	36 356 €	19 707 €		7 140 €	9 509 €
TOTAL	226 481 €	106 507 €	14 000 €	43 240 €	59 734 €

4.3 LA DETTE

9 emprunts sont actuellement en cours ;

Le capital restant dû au 31/12/2021 est de 4 308 286 €, ce qui en euros/habitants nous situe à 835.59 € (population DGF 2021 : 5 156 habitants)

Les emprunts en cours sont les suivants au 31/12/2021 :

Prêteur	Nature du prêt	Date emprunt	Montant emprunté	Durée (Années)	Taux	Nat. Taux	Capital restant dû au 31/12/2021	Date fin
Dexia	Construction complexe scolaire	28/02/2007	2 000 000 €	30	4.06 %	Fixe	1 351.553.03 €	01/04/2037
Dexia	Construction complexe scolaire	28/02/2007	860 785.16 €	29	4.80 %	Fixe	605 660.72 €	01/06/2037
Dexia	Construction complexe scolaire	01/03/2007	1 520 000 €	29	4.39 %	Fixe	995 067.79 €	01/04/2036
Agence de l'eau		21/07/2010	122 609.76 €	20	0 %		67 435.44 €	10/02/2032
Dexia	Rénovation divers voiries	08/07/2011	162 400 €	15	4.46 %	Fixe	63 493.55 €	01/08/2026
Dexia	Rénovation divers voiries	08/07/2011	237 600 €	15	2.54 %	Fixe	85 203.64 €	01/08/2026
Banque postale	Rénovation stade Louis Guerlet	01/01/2012	220 000 €	15	3.95 %	Fixe	102 666.64 €	01/03/2028
Caisse d'épargne	Programme d'investissements	25/06/2017	1 000 000 €	15	1.45 %	Fixe	682 834.31 €	25/06/2031
Banque Postale	Réhabilitation thermique salle de Sport	31/05/2019	418 800 €	15	1.26 %	Fixe	354 370.88 €	01/06/2034
			6 542 194.92 €				4 308 286.00 €	

Au cours de l'année 2022, les services s'inscriront dans une démarche active de renégociation des emprunts afin d'alléger la charge de la dette, les taux consentis étant beaucoup plus élevés que ceux pratiqués aujourd'hui.

5. CONCLUSION

Le résultat 2021 permet de dégager un excédent global de **1 565 089.79 €**.

La marge de manœuvre est assez réduite pour de nouveaux investissements, et la commune ne souhaite pas s'engager dans de nouveaux emprunts aussi les dépenses devront être maîtrisées.

L'année 2022 devra être marquée par la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'énergies devraient encore diminuer grâce aux investissements réalisés en matière d'éclairage public et d'isolation des bâtiments. L'achèvement du projet SEVE et le remplacement des menuiseries sur des bâtiments économes devraient avoir un impact positif sur les factures d'électricité.

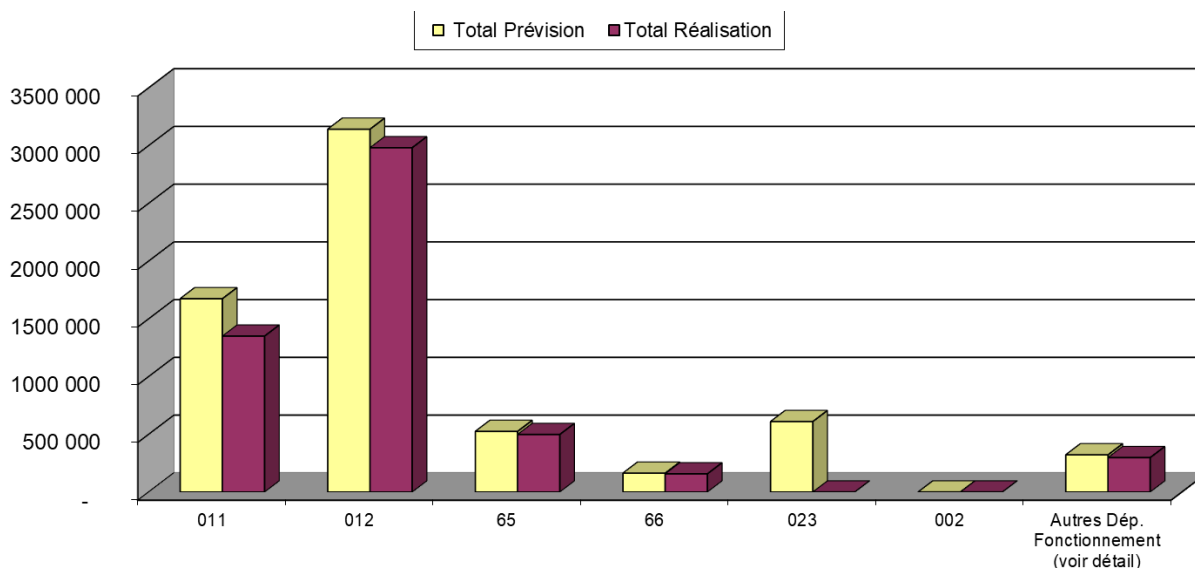
Malheureusement, l'augmentation du prix du Gaz, du carburant, des assurances auront un impact conséquent sur les dépenses de fonctionnement

Une recherche active de financements devra être poursuivie, la tarification des services à la population devra suivre l'évolution du coût de la vie, être en adéquation avec les coûts pratiqués sur le territoire, et être représentatifs de la qualité des services proposés aux usagers.

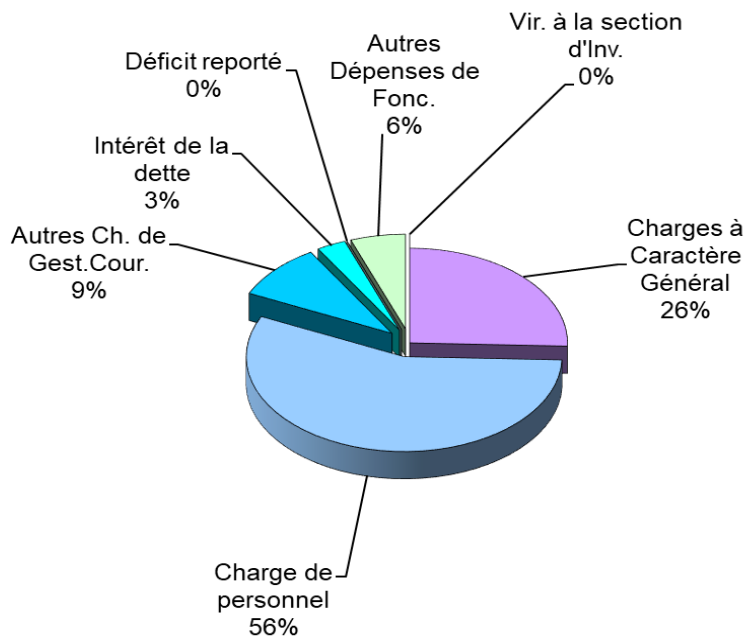
La fiscalité n'augmentera pas, mais la recherche de nouvelles ressources devra être poursuivie, par des partenariats, des subventions, l'instauration de redevances pour l'occupation du domaine public communal, comme le prévoit le CGCT.

Dépenses Fonctionnement

Dépenses Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé	Total Réalisation	Solde	Dispo
011	Charges à Caractère Général	1 673 797	1 349 916	1 349 916	323 881	19,35%
012	Charges de Personnel	3 141 801	2 981 377	2 981 377	160 424	5,11%
65	Autres Charges Gestion Courante	525 105	498 035	498 035	27 070	5,16%
66	Rbt Intérêt de la Dette	163 300	157 259	157 259	6 041	3,70%
023	Virement à la section d'inv.	609 881	-	-	609 881	100,00%
002	Déficit Reporté	-	-	-	-	
Autres Dép. Fonctionnement (voir détail)		322 018	297 867	297 867	24 150	7,50%
Total Dépenses de fonctionnement		6 435 902	5 284 454	5 284 454	1 151 448	17,89%



Dépenses de Fonctionnement - Réalisations



Recettes de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé	Total Réalisation	Solde	Dispo
70	Produit des Services des Dom.	224 358	243 780	243 780	- 19 422	-8,66%
73	Impôts et taxes	2 648 929	2 765 406	2 765 406	- 116 477	-4,40%
74	Dotations et Participations	2 367 070	2 361 903	2 361 903	5 167	0,22%
002	Excédent Reporté	926 070	-	-	926 070	100,00%
Autres Rec.Fonction. (Voir Détail)		269 474	281 838	283 053	- 13 579	-5,04%
Total Recettes de Fonctionnement		6 435 902	5 652 928	5 654 143	781 759	12,15%

Les produits de services qui correspondent au prix que paye l'utilisateur en échange d'un service public tel que les inscriptions au centre de loisirs, la restauration scolaire, les activités périscolaires ont augmenté de 63 559 € par rapport à l'année 2020. La reprise de l'activité normale du service jeunesse particulièrement suite à une année Covid en est la cause.

Les activités les plus impactées sont :

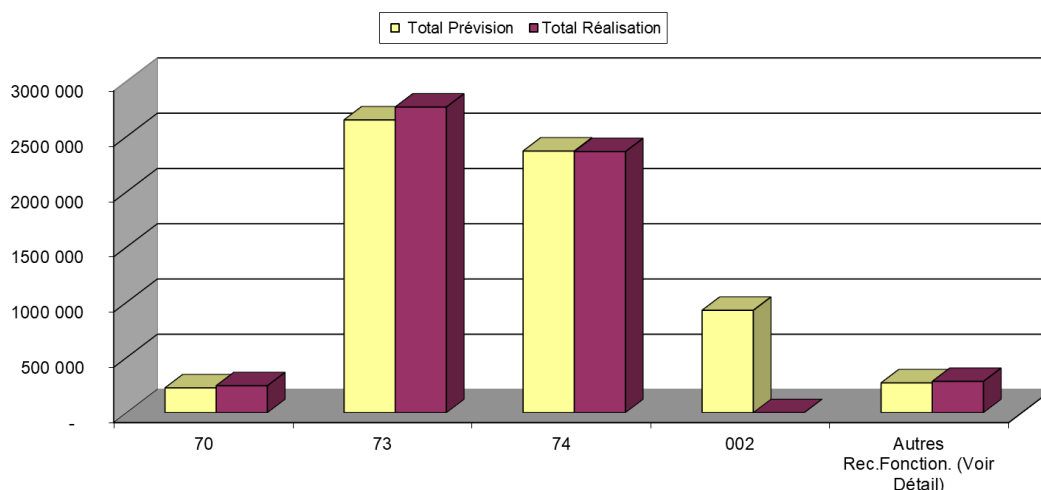
- Les inscriptions aux centres de loisirs, colonies et aux accueils périscolaires + 23 457 €
- Les Inscriptions à la restauration scolaire : + 28 308 €

Mais également, la mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS : + 12 069 €

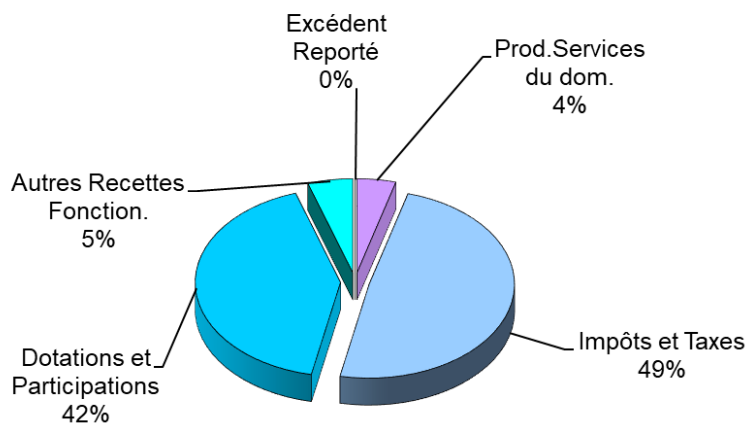
Les impôts et taxes sont en hausse de 432 800 €. La hausse de la taxe foncière sur le bâti en est la principale cause.

Les dotations et participations sont en baisse de 322 694 €. Malgré une augmentation globale des différentes dotations de l'état (+33 914 €), une forte diminution des participations des différents organismes (DDCS, CAF, département, état...) vient impacter ce chapitre (-273 181 €). Les participations concernant les projets QPV sont en diminution, la fin de l'agrément « centre social » du centre Jean D'Ormesson nous dispense de l'obtention des recettes de la CAF.

La compensation par l'état de l'exonération de la taxe foncière a diminué (-90 867 €).



Recettes de Fonctionnement – Réalisations



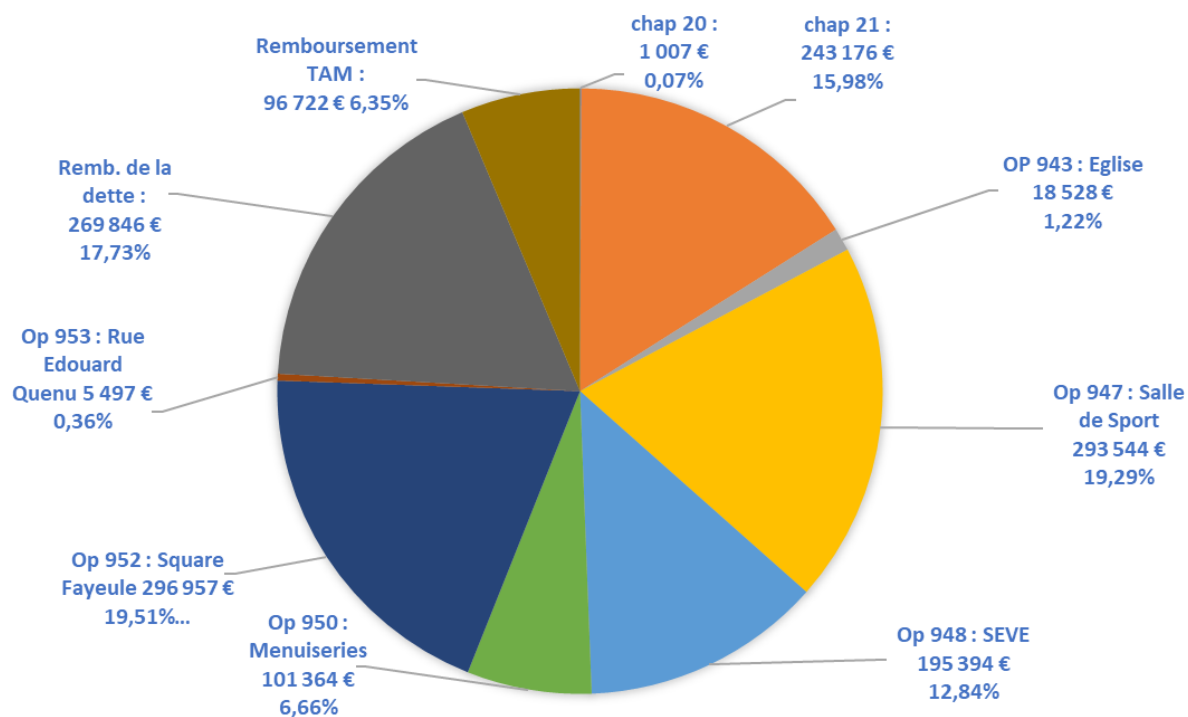
Dépenses d'investissement

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé	Solde	Dispo
13	Rbt. de Subventions	-	-	-	
16	Rbt. Emprunts (Capital)	269 850	269 846	5	0,00%
001	Résultat reporté	-	-	-	
Autres Op. Financières (voir détail)		264 430	161 000	103 430	39,11%
Total Opérations Financières		534 281	430 845	103 435	19,36%
Opérations d'équipement					
20	Immo. Incorporelles	2 500	1 007	1 493	59,72%
204	Subventions d'équipement	40 000	-	40 000	
21	Immo Corporelles	1 104 030	243 176	860 855	77,97%
23	Travaux en Cours	-	-	-	
Opérations d'équipement		1 477 494	911 284	566 210	38,32%
Total Equipement		2 624 025	1 155 467	1 468 558	55,97%
Total Dépenses d'Investissement		3 158 305	1 586 312	1 571 993	49,77%

Autres opérations financières 161 000 € :

- Remboursement Taxe d'aménagement à la CCT2C 96 721.61 €
- Amortissement subvention d'investissement 18 350.27 €
- Travaux en régie 29 860.67 €
- Remboursement d'avance STL : 16 067.40 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

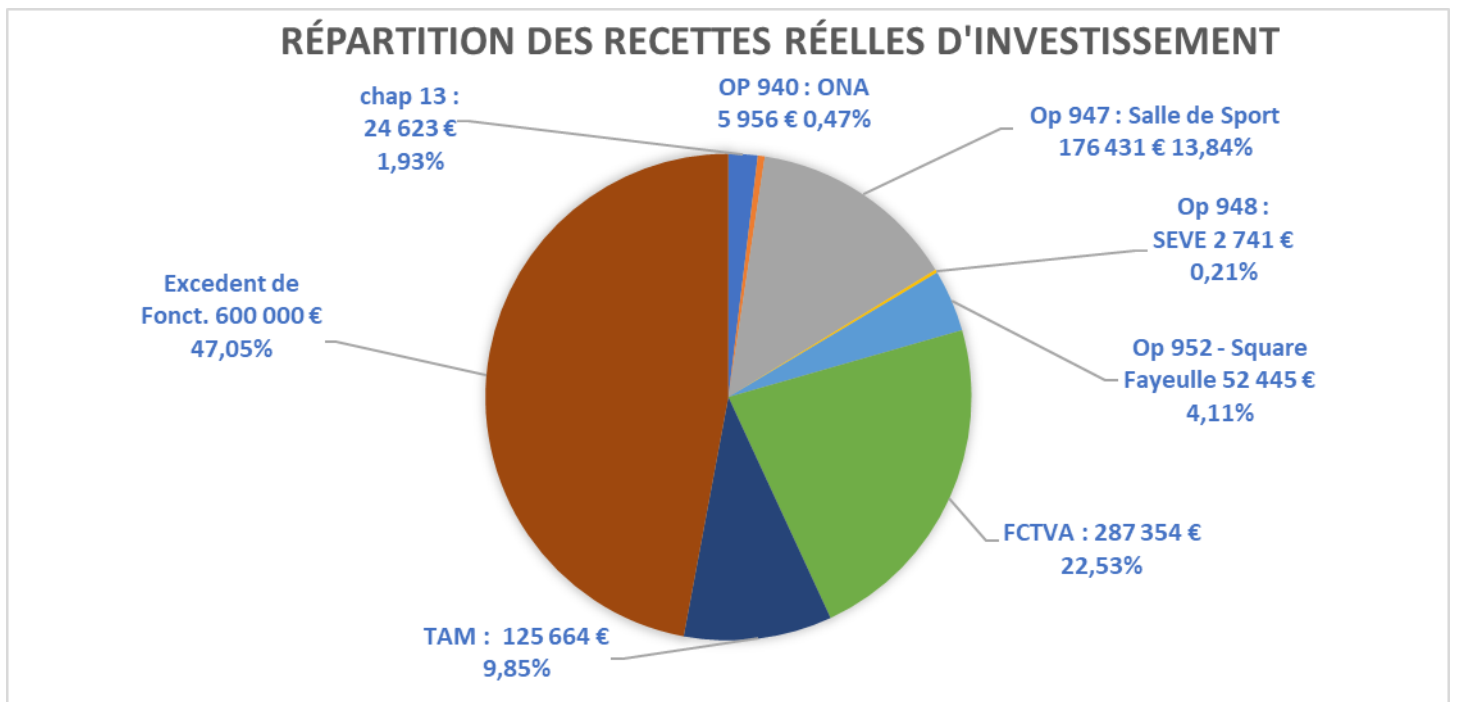


Recettes d'investissement

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé	Solde	Dispo
10	Dotations	957 000	1 013 019	- 56 019	-5,85%
021	Virement Section de Fonct.	609 881	-	609 881	100,00%
001	Résultat reporté	163 955	-	163 955	100,00%
Autres Op. Financières (voir détail)		475 239	294 332	180 907	38%
Total Opérations Financières		2 206 075	1 307 350	898 725	40,74%
Opérations d'Equipement					
13	Subvention d'investissement	29 150	24 623	4 527	15,53%
16	Emprunt	62 500	-	62 500	100,00%
Opérations d'équipement		860 580	237 573	623 007	72,39%
Total Equipement		952 230	262 196	690 034	72,47%
Total Recettes d'Investissement		3 158 305	1 569 546	1 588 759	50,30%

Autres opérations financières 291 332 € :

- Dotations aux amortissements : 278 264.14 €
- Remboursement d'avance STL : 16 067.40 €



EVOLUTION BESOIN DE FINANCEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
Titres	4 982 325,56	5 168 555,77	5 468 468,01	5 492 665,12	5 652 927,76
Mandats	4 762 571,57	4 812 263,97	5 494 186,82	4 904 884,52	5 284 454,17
différence	219 753,99	356 291,80	-25 718,81	587 780,60	368 473,59
Résultat reporté N-1	1 959 090,14	985 587,39	964 008,70	938 289,89	926 070,49
résultat cumulé	2 178 844,13	1 341 879,19	938 289,89	1 526 070,49	1 294 544,08
<u>INVESTISSEMENT</u>					
Titres	1 867 237,25	1 875 554,09	2 096 667,69	1 163 367,14	1 569 546,10
Mandats	1 376 285,56	2 668 991,30	1 117 176,21	2 119 275,17	1 586 312,40
différence	490 951,69	-793 437,21	979 491,48	-955 908,03	-16 766,30
Résultat reporté N-1	442 857,09	933 808,78	140 371,57	1 119 863,05	163 955,02
résultat cumulé	933 808,78	140 371,57	1 119 863,05	163 955,02	147 188,72
<u>RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</u>					
Recettes	190 393,58	547 450,47	744 334,81	555 398,43	312 925,67
Dépenses	1 535 943,49	335 723,32	1 111 024,12	448 190,81	189 568,68
solde RAR	-1 345 549,91	211 727,15	-366 689,31	107 207,62	123 356,99
Besoin de financement ou excédent (néгатif besoin / positif excédent)	-411 741,13	352 098,72	753 173,74	271 162,64	270 545,71

Il est important d'identifier le besoin de financement afin de connaître l'affectation des résultats.

Le résultat de la section de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour l'affectation du résultat de 2021 sur le budget primitif 2022, l'excédent de fonctionnement de 1 294 544,08 € pourra être affecté librement en section de fonctionnement ou en section d'investissement étant donné qu'il n'y a pas de besoin de financement.